

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 07 juillet 2022

Délibération n°2022-130 - Administration générale –Modification de la composition des commissions communautaires : Développement économique, tourisme et attractivité, Finances, ressources humaines et mutualisation, Environnement :

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	60
Ne prend pas part au vote	0
Votants	60
Abstention	0
Blancs ou nuls	0
Suffrage exprimés	60
Majorité absolue	31
Pour	31
Contre	0

L'an deux mil vingt-deux, le 7 juillet, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 1^{er} juillet 2022, s'est réuni Salle « La Samoisienne » à Samois-Sur-Seine, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Sophie BERTHOLIER, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE, Isabelle BOLGERT, Francine BOLLET, Aurélie BRICAUD, Gwenaël CLER, Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN, Marie HOLVOËT, Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Mylène MUSY, Marie-Charlotte NOUHAUD, Chantal PAYAN, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN, Isabelle TORQUE, Marie-Laure VASSEUR et Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Michel CALMY, Michel CHARIAU, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Francis GUERRIER, Pascal GROS, Thomas IANZ, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Patrick POCHON, Daniel RAYMOND, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Gérard THOMAS, Yannick TORRES, Vitor VALENTE, Frédéric VALLETOUX et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Sandrine-Magali BELMIN à Mme Nathalie VINOT
Mme Françoise BICHON-LHERMITTE à M. Michel CHARIAU
Mme Judith REYNAUD à M. Laurent ROUSSEL
Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ
Mme Naciba MESSAOUDI à M. Laurent SIGLER
Mme Audrey TAMBORINI à M. Olivier MAGRO
Mme Anne GHYSSENS à M. Alain RICHARD
M. Jean-Claude DELAUNE à Mme Lamia KORT
M. Jean-Philippe POMMERET à M. Pascal GOUHOURY
M. Julien GONDARD à Mme Gwenaël CLER

M. Michaël GOUÉ à Mme Véronique FÉMÉNIA
M. Richard DUVAUCHELLE à Mme Isabelle TORQUE
M. Thibault FLINÉ à Mme Francine BOLLET
M. Cédric THOMA à Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN
M. Thierry REYJAL à Mme Nathalie VINOT
M. Patrice MALCHERE à M. Pascal GOUHOURY
M. Christian BOURNERY à Mme Marie-Laure VASSEUR

Membre absent :

M. Alain THIERY

Secrétaire de Séance : M. Daniel RAYMOND

Rapporteur : M. le Président

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 28 juin 2022.

Il est fait référence aux textes suivants :

- le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment à l'article L 2121-33,
- les délibérations de désignation des membres des commissions.

Suite aux élections municipales d'Achères-la-Forêt du 15 mai 2022, de nouveaux élus ont été désignés membres des commissions communautaires.

Ainsi, il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation dans les commissions ci-après.

A. Commission communautaire développement économique, tourisme et attractivité

I Contexte

Par délibération n° 2020-143 du 10 septembre 2020, le conseil communautaire a désigné, le représentant de la commune d'Achères-la-Forêt, au sein de la commission communautaire développement économique, tourisme et attractivité, soit M. Patrice MALCHERE.

Commission	Commune	Membre à remplacer
Développement économique	Achères-la-Forêt	M. Patrice MALCHERE

II. Procédure

Il est procédé à un vote à bulletin secret pour chaque nomination conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales qui est applicable aux établissements publics de coopération intercommunale. Toutefois, en vertu de ce même article, « *Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ».

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Après un appel à candidature, le candidat suivant s'est proposé :

Commission	Commune	Candidat
Développement économique	Achères-la-Forêt	Mme Camille MIDOU

B. Commission communautaire finances, ressources humaines et mutualisation

I. Contexte

Par délibération N°2020-212 du 10 décembre 2020, le conseil communautaire a désigné, le représentant de la commune d'Achères-la-Forêt au sein de la commission communautaire finances, ressources humaines et mutualisation, soit M. Philippe GUITTON.

Commission Finances	Commune	Membre à remplacer
	Achères-la-Forêt	M. Philippe GUITTON

II. Procédure

Il est procédé à un vote à bulletin secret pour chaque nomination conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales qui est applicable aux établissements publics de coopération intercommunale. Toutefois, en vertu de ce même article, « *Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ».

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Après un appel à candidature, le candidat suivant s'est proposé :

Commission Finances	Commune	Candidat
	Achères-la-Forêt	M. Nicolas BOURGOIN

C. Commission environnement

I. Contexte

Par délibération n° 2020-145 du 10 septembre 2020, le conseil communautaire a désigné, le représentant de la commune d'Achères-la-Forêt, au sein de la commission communautaire environnement, soit Mme Françoise LE MER.

Mme LE MER a démissionné de son poste de conseillère municipale, le 30 mai 2022.

Ainsi, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein de la commission environnement.

Commission Environnement	Commune	Membre à remplacer
	Achères-la-Forêt	Mme Françoise LE MER

II. Procédure

Il est procédé à un vote à bulletin secret pour chaque nomination conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales qui est applicable aux établissements publics de coopération intercommunale. Toutefois, en vertu de ce même article, « *Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ».

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Après un appel à candidature, le candidat suivant s'est proposé :

Commission Environnement	Commune	Candidat
	Achères-la-Forêt	Mme Caroline MAILLARD

Décision :

L'assemblée décide à l'unanimité de désigner les membres de la manière suivante :

Commission Développement économique	Commune	Membre
	Achères-la-Forêt	Mme Camille MIDOU

Commission Finances	Commune	Membre
	Achères-la-Forêt	M. Nicolas BOURGOIN

Commission Environnement	Commune	Membre
	Achères-la-Forêt	Mme Caroline MAILLARD

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Pascal GOUDIER



Certifié exécutoire le **12 JUIL. 2022**
Date de mise en ligne le **12 JUIL. 2022**
Notification le **12 JUIL. 2022**
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr